

	Convention collective de travail
	Validité : 01.01.2016 au 31.12.2020
	Page 1/2

5^e partie : Accord entre les parties contractantes

Renouvellement de la CCT jusqu'au 31.12.2020

A l'issue des négociations du 5 novembre 2015, les associations syndicales et la direction ont trouvé un accord pour le renouvellement de la CCT jusqu'à fin 2020 avec les modifications suivantes :

- La prime pour l'assurance accidents non-professionnels est intégralement payée par les collaborateurs jusqu'à concurrence de 1.8% du salaire assuré (aujourd'hui cotisation paritaire). Cette mesure est introduite au 1^{er} janvier 2016.
- Une contribution de CHF 200.- pour l'abonnement FVP de 2^e classe, respectivement de CHF 400.- pour la 1^{re} classe sera demandée aux collaborateurs dès le 1^{er} janvier 2016, en même temps que les nouvelles règles fiscales d'imposition.
- Le système de points pour les uniformes sera supprimé dès le 1^{er} janvier 2018 et remplacé par une gestion des uniformes par l'entreprise comme pour les habits de sécurité. Les pièces usagées et défectueuses seront remplacées d'entente entre le collaborateur et son supérieur selon une procédure qui sera mise en place au changement de système.
- Dès le 1^{er} janvier 2016, 28 postes de formateurs dans le domaine routier et 12 dans le domaine ferroviaire seront mis au concours et recevront une classe de salaire supplémentaire.
- Une prime de CHF 500.- sera versée à tous les collaborateurs en juillet 2016, janvier 2017, 2018 et 2019 sous forme de chèques Reka.
- Aucune négociation salariale n'aura lieu jusqu'à fin 2020. Si le taux de référence de l'index des prix à la consommation devait dépasser les 109.6 (réf. mai 2000), les salaires seraient automatiquement indexés.

En plus de ces mesures, l'entreprise consacrera CHF 20'000.- en 2015 en primes pour les collaborateurs ayant formé des aspirants durant l'année.

Enfin, les parties se sont également accordées sur la participation des collaborateurs destinataires de la mesure de compensation liée au changement de régime de prévoyance. En effet, ceux-ci mettront à disposition de l'entreprise 50 heures de travail d'ici à fin 2018. En plus du fond de fluctuation, l'entreprise a versé près de CHF 1'100'000.- à titre de mesures compensatoires dont CHF 500'000.- provenant des 50 heures précitées des collaborateurs concernés par cette mesure.

Pour accord, en trois exemplaires originaux

Syndicat du personnel des transports SEV, Berne

Morel Blaise
Président, section SEV Autobus



Clerc Bernard
Président section SEV Urbains





Convention collective de travail

Validité : 01.01.2016 au 31.12.2020

Page 2/2

Lambelet Frédéric
Président section Rail

Barbara Spalinger
Vice-présidente SEV

transfair – le syndicat du service public, Berne

Adrien Haas
Président section transfair Fribourg transports

Olivier Hählen
Responsable région ouest transfair

Transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA, Fribourg

Georges Godel
Vice-Président du CA

Vincent Ducrot
Directeur général

Fribourg, le 11 avril 2016